

PIECE 0 bis

RAISONS DU PROJET ET AUTEURS DE L'ETUDE

SOMMAIRE

0.2.	RAISONS DU PROJET	1
0.2.1.	<i>Raisons liées à l'intérêt général</i>	1
0.2.2.	<i>Nécessité d'assurer la pérennité de la SARL MARBRES CYRNOS</i>	4
0.2.3.	<i>Un projet susceptible de garantir le maintien d'une source durable de recettes fiscales pour les collectivités locales</i> ..	4
0.2.4.	<i>Raisons liées à la compatibilité du projet avec le schéma départemental des carrières de l'Aude</i>	5
0.2.5.	<i>Compatibilité du projet avec le SDAGE Rhône-Méditerranée</i>	6
0.2.6.	<i>Raisons liées à la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme de la commune de Caunes-Minervois</i>	6
0.2.7.	<i>Un projet compatible avec les orientations fixées par les principaux documents planificateurs</i>	6
0.3.	AUTEURS DE L'ETUDE	7

0.2. RAISONS DU PROJET

La demande de renouvellement d'autorisation formulée par **la SAS MARBRES CYRNOS** repose sur plusieurs raisons qui peuvent être hiérarchisées de la manière suivante.

0.2.1. Raisons liées à l'intérêt général

1/ Un gisement exceptionnel du point de vue géologique et historique

Sur le plan historique, les travaux d'exploitation de la carrière de Terralbe ont probablement débuté au milieu du XVII^{ème} siècle.

Le marbre rouge extrait du site fut abondamment utilisé à l'époque de **Louis XIV et de Louis XV** en décoration, notamment pour l'aménagement du château de Versailles et de ses dépendances.

Le gisement concerné par le projet d'exploitation correspond à **un calcaire marbrier de dominante rouge à tâches blanches**, qui se rattache au dévonien.

Ce gisement comporte plusieurs qualités de marbres :

- . **L'incarnat calcaire rouge à grains fins** comportant plus ou moins de tâches blanches à grises. Le pourcentage de ces tâches est à l'origine de la classification de ce faciès. La qualité marchande la plus recherchée est d'environ 15 -20 %. **Initialement, c'est ce faciès qui prédominait nettement sur le site de la carrière ;**
- . **Le faciès rubané** qui constitue une variante de l'incarnat ;
- . **Le turquin**, faciès tricolore rouge, gris et blanc ;
- . **Le gris**, faciès gris et flammée de blanc.

Ces différentes qualités de marbre offrent **des débouchés commerciaux spécifiques**.

La carrière dite de « Terralbe » correspond à **la dernière carrière de marbre rouge actuellement en activité à l'échelle du territoire national**.

C'est de Caunes que proviennent **les colonnes du Grand Trianon à Versailles, ainsi que les marbres de Marly et de l'Opéra de Paris**.

Ce marbre se trouve également à **la gare de Vaugirard et à l'Assemblée Nationale**, ainsi qu'à **Bordeaux où il a été utilisé pour la confection des colonnes de la place de la Victoire**.

La couleur et la qualité des produits finis issus du gisement de Caunes-Minervois intéressent de nombreux maîtres d'ouvrage en France et à l'étranger.

Le marbre rouge extrait sur le site de « Terralbe » constitue un **matériau noble** mis en œuvre par plus de 120 clients à travers le monde.

Il se caractérise par une qualité exceptionnelle et son utilisation reste plébiscitée par de nombreux maîtres d'ouvrages et **architectes des Bâtiments de France** pour des opérations de réhabilitation ou des projets d'aménagements contemporains de prestige.

A titre indicatif, la carrière a récemment fourni les matériaux indispensables à la récente réhabilitation d'une partie du château de Versailles.

Certains architectes du Languedoc-Roussillon recherchent spécifiquement l'utilisation du marbre de Caunes-Minervois à des fins constructives ou décoratives pour des marchés publics ou privés. (voir **annexe 6.2.10**).

2/ Une contribution à des aménagements et des constructions prestigieuses depuis de nombreuses années

Historiquement, le marbre extrait de la carrière de Terralbe a contribué à des réalisations prestigieuses.

Les plus récentes d'entre-elles sont les suivantes :

- Place de la Victoire , Bordeaux
- Basilica di San Pietro , Roma
- Chiesa Santa Maria alla Fontana , Milano
- Hotel Stella della Versilia fam. Buffon , Forte dei Marmi
- Residenza privata Alghanim, Kuwait
- Residenza privata Bin Said , Oman
- Residenza privata Al Maktum , Dubai
- Residenza privata Al-Nahayan , Abu Dhabi
- Moschea Sheikh Zayed , Abu Dhabi
- Villa La Palladiana , Cap d'Ail
- Les Palais d'Oxford , Cannes
- Villa Sea Dream , Villefranche sur Mer
- Villa la Schiffanoia , Villefranche sur Mer
- Casa Presidenziale , Baku
- Palazzo del Cremlino , Mosca
- Teatro dell'Opera , Astana
- Hotel Bellagio , Las Vegas
- Grand Hotel Des Iles Borromees , Stresa
- Hotel L'Orologio , Venezia
- Banco di Napoli sede centrale , Napoli
- F.B.I. field office Norfolk , Virginia
- Prada uomo store , Forte dei Marmi
- Bally flagship store , Rodeo Drive , Los Angeles
- John Hancock now Manulife , Boston

Ces réalisations sont illustrées par les photographies présentées en **annexe 6.2.16**.

3/ La nécessité de poursuivre l'approvisionnement de plusieurs chantiers prestigieux en Europe et aux Etats-Unis, en cours d'exécution, et qui ont fait l'objet d'engagements commerciaux à court terme

La société MARBRES CYRNOS a récemment pris plusieurs engagements commerciaux pour l'exécution de chantiers prestigieux en Europe et aux Etats-Unis, chantiers pour lesquels une interruption de l'approvisionnement n'apparaît pas envisageable.

Parmi ces chantiers, il convient notamment de citer **deux projets d'exception** :

- . **un chantier en Suisse**, qui concerne l'aménagement **d'un bâtiment institutionnel** réalisé pour le compte d'une importante collectivité ;
- . **un chantier en Ukraine** qui nécessite notamment la fabrication de colonnes de marbre rouge de Caunes en une seule pièce, pour l'aménagement d'une maison de maître. Cette commande particulière implique un important travail préparatoire **qui a démarré, voici 4 mois**, et qui consiste à extraire sur le site de la carrière de Terralbe des blocs d'une longueur spécifique, adaptés au gabarit des colonnes à fabriquer.

4/ L'obligation d'approvisionner régulièrement les services de la conservation architecturale en France mais également en Europe

Très régulièrement, les architectes des bâtiments de France, ainsi que leurs homologues en Europe sollicitent la société MARBRES CYRNOS, afin de disposer d'éléments de marbre offrant des caractéristiques spécifiques, pour les besoins de chantiers de restauration de monuments historiques.

Ces matériaux sont actuellement utilisés par de nombreux chantiers de réhabilitation d'habitats anciens **pour lesquels aucune interruption n'est envisageable.**

Une interruption de l'approvisionnement serait, en effet, préjudiciable de deux points de vue :

- Sur le plan esthétique, l'utilisation d'autres marbres présentant des textures forcément différentes de celle du marbre actuellement produit par la carrière de « Terralbe », aboutira à la restitution de contrastes de couleur peu acceptables dans le cadre d'un objectif initial visant à une restauration de qualité.
- L'équilibre économique de certains chantiers pourrait s'en trouver bouleversé, compte tenu du fait que les entreprises ont logiquement formalisé leurs offres d'intervention en intégrant une possibilité d'approvisionnement fiable depuis le site de la carrière de « Terralbe ».

L'hypothèse d'une importation de matériaux similaires depuis des sites de substitution très éloignés **ne saurait être sans conséquence pour de nombreuses sociétés du bâtiment et des travaux publics spécialisées dans le secteur de la restauration de bâtiments anciens.**

Au regard de ces éléments, il apparaît capital de maintenir la continuité des approvisionnements en marbre rouge, à partir de la carrière de Terralbe.

Un courrier adressé par **le Conservateur Régional des monuments historiques**, à la SARL MARBRES CYRNOS fait explicitement référence à la nécessité de préserver et de valoriser les carrières de marbres du Minervois (voir **annexe 6.2.17**).

De la même manière, certaines architectes spécialisés recherchent également des pièces particulières **pour les besoins de chantiers de restauration d'habitats anciens propriété d'opérateurs privés.**

Des attestations en ce sens, établies par Monsieur Alain CATHALA et Monsieur Philippe COUDRAY, sont consultables en **annexe 6.2.10**.

5/ Projet de géoparc inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

L'association « Les Marbrières de Caunes » porte un projet de valorisation du patrimoine marbrier qui s'intégrerait **dans l'emprise d'un géoparc, avec pour objectif son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

La société MARBRES CYRNOS soutient ce projet depuis de nombreuses années avec la ferme volonté de préserver et de valoriser un patrimoine historique et géologique de premier plan (voir courrier en **annexe 6.2.15**).

0.2.2. Nécessité d'assurer la pérennité de la SARL MARBRES CYRNOS

La SARL MARBRES CYRNOS a été créée en 1975 par Monsieur Louis FERNANDEZ.

Disposant d'une forte identité locale et régionale, l'ambition de l'entreprise est avant tout **de garantir sa pérennité, de préserver son identité et son indépendance, tout en offrant aux collectivités locales, aux particuliers et aux entreprises une gamme de services de qualité, à un coût maîtrisé.**

Dans la situation actuelle, le fonctionnement de la carrière de « Terralbe » est autorisé jusqu'au 22 juillet 2017.

Le fonctionnement de la carrière de « Terralbe » nécessite **3 emplois directs permanents et non délocalisables** :

- un responsable d'exploitation
- deux agents techniques affectés à l'extraction et au sciage des blocs.

Les salariés employés sur le site résident à Carcassonne ou à ses abords immédiats.

L'activité du site génère également au moins 3 emplois indirects permanents et non délocalisables. Différents corps de métiers sont effectivement amenés à intervenir régulièrement dans le cadre de l'activité du site :

- mécaniciens
- électricien
- chaudronniers
- contrôleurs techniques
- géomètres

- laboratoires d'analyses
- foreurs
- mineurs

0.2.3. Un projet susceptible de garantir le maintien d'une source durable de recettes fiscales pour les collectivités locales

Le projet de renouvellement d'exploitation constituera une source de recettes fiscales non négligeable pour la commune de Caunes-Minervois et la communauté de communes de Carcassonne.

En définitive, sur l'ensemble de la durée prévisionnelle d'activité, soit 30 ans, la ressource financière globale susceptible de revenir à la commune de Caunes-Minervois, ainsi qu'à la communauté de communes de Carcassonne, sur la base de la fiscalité applicable en 2016, représenterait un montant global **de l'ordre de 60 000 euros**.

0.2.4. Raisons liées à la compatibilité du projet avec le schéma départemental des carrières de l'Aude

Le schéma départemental révisé des carrières de l'Aude a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2000-3144 du 19 septembre 2000.

S'agissant des **matériaux nobles** susceptibles de faire l'objet d'une valorisation à une échelle artisanale dans le département de l'Aude, le schéma des carrières fait explicitement référence au gisement de marbre de Caunes-Minervois.

Les **orientations majeures** du schéma départemental consistent à :

- ✗ favoriser une **utilisation rationnelle et économe des matériaux** ;
- ✗ **limiter les distances** de transport pour les granulats ;
- ✗ **respecter les contraintes environnementales** ;
- ✗ **réduire l'impact** des exploitations sur **l'environnement** et le **paysage** ;
- ✗ **favoriser un réaménagement** adapté des sites pendant et après leur travaux d'extraction ;
- ✗ **chercher à réhabiliter les sites avec leur insertion optimale** dans le contexte local.

Le projet d'exploitation présenté concerne la mise en valeur **d'un gisement de roches massives**, ce qui garantit de facto son adéquation avec les prescriptions du schéma départemental ces carrières.

Du point de vue de ses orientations générales, le projet de schéma interdit explicitement toute nouvelle extraction dans le lit mineur des cours d'eau et en accord avec les orientations du SDAGE, il retient le principe d'un transfert progressif des extractions de matières minérales vers les hautes terrasses alluviales et les roches massives.

Le projet de renouvellement d'autorisation de la carrière de « Terralbe » apparaît compatible avec les orientations et les règles fixées par le projet de schéma départemental des carrières :

- . dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental des carrières, la valorisation du gisement de marbre de Caunes-Minervois fait l'objet d'un référencement explicite ;
- . le projet d'ouverture se situe en dehors de l'emprise de toute ressource aquifère alluviale et vise l'exploitation d'un gisement en roches massives ;
- . le projet respecte l'intégrité du lit mineur et du lit majeur des cours d'eau proches ;
- . le projet ne porte atteinte, ni à la protection des ressources aquifères ni à leur potentiel d'utilisation ;
- . l'exploitation a été conçue et organisée pour optimiser au mieux la ressource en marbre, tout en limitant l'impact vis-à-vis des populations et de l'environnement. Elle profitera d'infrastructures de transport déjà existantes, correctement dimensionnées au regard du volume d'activité de la carrière ;
- . l'exploitation envisagée préservera les paysages environnants ;
- . la remise en état, réalisée au fur et à mesure, visera à restituer un espace à vocation naturelle et écologique, sans créer de mitage ni restituer un site dont la gestion resterait aléatoire.

0.2.5. Compatibilité du projet avec le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le **SDAGE Rhône-Méditerranée** révisé est entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour la **période 2016/2021**.

Le projet d'exploitation présenté apparaît en conformité avec le **schéma départemental d'aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) du secteur Rhône-Méditerranée**.

L'exploitation de la carrière se déroulera exclusivement à sec, sans véritable communication avec le réseau hydrographique local. Toute altération de la qualité des eaux superficielles par entraînement de matières en suspension est donc à exclure.

L'exploitation n'aura aucune incidence sur les ressources en eaux souterraines, pas plus que sur les captages d'alimentation en eau potable du secteur d'étude.

0.2.6. Raisons liées à la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme de la commune de Caunes-Minervois

La commune de Caunes-Minervois dispose depuis le 18 juillet 2008 d'un Plan Local d'Urbanisme. Sa dernière révision a été approuvée le 25 janvier 2012.

Le projet de renouvellement de la carrière de « Terralbe » apparaît compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur.

Le PLU de la commune de Caunes-Minervois classe en effet le secteur de la carrière en zone NC.

La zone NC correspond à une zone de richesses économiques dans laquelle les terrains doivent être réservés à l'exploitation agricole, l'élevage, **l'exploitation de ressource du sous-sol et de la forêt**.

L'analyse détaillée de la compatibilité du projet avec le règlement du PLU fait l'objet de **l'annexe 6.2.18**.

0.2.7. Un projet compatible avec les orientations fixées par les principaux documents planificateurs

Le projet d'exploitation apparaît en adéquation avec les orientations retenues par les principaux documents ou projets de document planificateurs :

- . les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP)
- . schéma départemental des carrières de l'Aude
- . le SDAGE Rhône-Méditerranée
- . le SAGE « Aude »
- . le contrat d'entretien et de restauration de l'Aude
- . le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIR)
- . le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (S.R.C.A.E)
- . le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E) actuellement en cours d'élaboration.

0.3. AUTEURS DE L'ETUDE

Les participants à cette étude sont les suivants:

⇒ **Pour la SARL MARBRES CYRNOS :**

- * Monsieur **Louis FERNANDEZ**, gérant et directeur technique ;
- * Monsieur **Michel MARSENACH**, ingénieur.

⇒ **Pour la société Alliance Environnement Conseil (AEC) :**

- * Monsieur **Jean-Christophe SOURIMANT**, géologue, géophysicien, diplômé de l'ENSEEIH, gérant de la société AEC ;
- * Madame **Stéphanie SENTENAC**, assistante de direction.

Le rédacteur du document final est Monsieur **Jean-Christophe SOURIMANT**.

⇒ **Les intervenants externes**

RAISON SOCIALE	DOMAINE DE COMPETENCE	COORDONNEES
SARL GEOPIC	Levé topographique et élaboration des plans d'exploitation	4 Rue des Arbousiers 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières Tel : 04.67.55.27.78
Cabinet BARBANSON ENVIRONNEMENT	Expertise naturaliste	176 avenue de la Royale Zone artisanale « Les Cousteliers » 34160 Castries Tel : 04.99.63.01.81/Fax : 04.99.23.06.15 cbe@barbanson-environnement.fr
ONF	Convention d'occupation des terrains- Avis technique concernant les procédures de lutte contre l'incendie	Agence Interdépartementale Aude-Pyrénées orientales 61 avenue Georges Guille CS 20055 11890 Carcassonne cedex 9

⇒ **Qualification des intervenants dans le cadre de l'expertise naturaliste**

Dans le cadre du projet de renouvellement de la carrière de « Terralbe », les expertises naturalistes ont été confiées **au cabinet BARBANSON ENVIRONNEMENT**.

Le Cabinet Barbanson Environnement (CBE SARL) intervient régulièrement **sur l'aire méditerranéenne et ses pourtours proches** (régions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Auvergne) depuis 1999. En tant que bureau d'études, CBE travaille sur de nombreux projets d'étude des milieux naturels, et sur tous les groupes biologiques terrestres. Ainsi, 40 % de ses clients sont des collectivités territoriales et organismes administratifs (Conseil Généraux 30-34-83-84, Hérault Aménagement, Communes et communauté de communes, DREAL, DDTM...) et 60 % sont des sociétés privées qui mandatent CBE dans le cadre de projets éoliens, solaires, pour des carrières, des aménagements, des projets routiers, des installations de déchets (ISDI)... La majorité de ces projets sont situés en région Languedoc-Roussillon dont CBE possède une excellente connaissance des milieux naturels. Par ailleurs, CBE intervient aussi en tant que conseil, animation et/ou formation auprès des organismes administratifs ou des entreprises privées.

CBE est doté d'une équipe compétente comprenant différents experts naturalistes possédant chacun leurs propres spécialités. L'équipe s'articule autour de M. Bruno BARBANSON, directeur et gérant de CBE. Il est assisté de Mme Agnès HORN, assistante de direction et chef de projet, ainsi que de deux autres chefs de projets naturalistes, Mme Karine JACQUET et M. Morgan PEYRARD. Le reste de l'équipe est constitué de quatre chargés d'études naturalistes et écologues : Mme Karline MARTORELL, et MM. Jérémie FEVRIER, Hugo FONTES et Kevin LHOYER(en intérim), comme l'illustre l'organigramme ci-dessous. Une courte présentation de l'équipe est proposée ci-après.

Directeur de l'entreprise CBE SARL

M. Bruno BARBANSON est un ingénieur écologue dont la passion pour la botanique et les milieux naturels l'a amené à créer l'entreprise CBE SARL Il possède ainsi une solide expérience dans les relevés de terrain flore, en particulier des milieux méditerranéens, et dans la connaissance et la gestion des écosystèmes. Titulaire d'une Maîtrise de Sciences et Techniques « Aménagement et mise en valeur des régions » et après plus de 22 ans d'étude des milieux naturels, il possède une excellente reconnaissance après des différents acteurs de l'environnement (administrations de l'environnement - DREAL et DDTM -, Conservatoire Botanique National, associations environnementales...). Son expérience sur les aménagements, suivis et plans de gestion sera ainsi très appréciée lors des phases d'analyse. **En tant que directeur et gérant, il sera l'interlocuteur permanent au cours de cette mission et constituera la garantie du bon déroulement de l'étude.**

Chefs de projet

Mme Agnès HORN : assistante de direction et chef de projet, titulaire d'un doctorat en biologie, elle est dotée d'une rigueur scientifique et technique très appréciée. Elle seconde M. Barbanson dans la coordination de la mission et l'organisation générale du travail tout au long de ce dossier, et peut encadrer les projets.

Mme Karine JACQUET : chef de projet confirmée, ornithologue et naturaliste en milieu méditerranéen et titulaire d'un doctorat en écologie, elle coordonne le pôle « ornithologie » pour lequel elle réalise les études (terrain et rédaction) concernant les oiseaux. Elle est également responsable du pôle « mammalogie dont chiroptères ». Elle peut avoir en charge la gestion des projets. Sa rigueur et ses années d'expérience en bureau d'études sont très appréciées pour coordonner les missions et en assurer la qualité.

M. Morgan PEYRARD : chef de projet, botaniste et entomologiste, titulaire d'un Master 2 « Ecologie et éthologie appliquée », il coordonne le pôle « botanique » et peut aussi encadrer les missions. Egalement entomologiste, il intervient en appui dans le pôle « entomologie », et ses compétences de naturaliste développées au sein d'un conservatoire naturel sont particulièrement utiles dans le cadre des différentes missions.

Chargés d'étude

M. Jérémie FEVRIER : chargé d'étude entomologiste, titulaire d'une Licence « Espaces naturels », naturaliste rigoureux, il est en charge du pôle « entomologie » (inventaires, analyse et rédaction), et peut venir en appui sur la plupart des autres groupes faunistiques. Ses excellentes connaissances de naturaliste « fauniste » sont ainsi tout particulièrement utiles pour la réalisation des missions.

M. Hugo FONTES : chargé d'études botaniste à CBE, titulaire d'un Master 2 « Ingénierie en Ecologie et Gestion de la Biodiversité », il est en charge de la majeure partie des inventaires de terrain concernant les habitats et la flore, ainsi que l'analyse et la rédaction liées au pôle « botanique ». Il est également responsable du pôle « cartographie/SIG » de CBE. De par sa passion pour la flore, en particulier la flore méditerranéenne, il possède des connaissances solides en botanique, importantes pour la réalisation des dossiers.

Mme Karline MARTORELL : chargée d'étude herpétologue et ornithologue, titulaire d'une Licence professionnelle « Analyses et Techniques d'Inventaires de la Biodiversité », elle coordonne le pôle « herpétologie » (étude des reptiles et des amphibiens), et elle intervient aussi comme ornithologue (étude des oiseaux). Elle réalise les inventaires naturalistes en herpétologie et ornithologie, les analyses et elle rédige les études. Ses connaissances dans ces différents groupes biologiques seront un atout pour apporter un regard synthétique au cours de la mission.

M. Kevin LHOYER : chargé d'étude chiroptérologue, titulaire d'un Master professionnel « Biodiversité, Ecologie, Environnement », il réalise les prospections de terrain aussi bien diurnes (prospections de gîtes : hypogé, en bâtis et arboricoles) que nocturnes (enregistrements bioacoustiques), ainsi que le traitement et l'analyse de données. Il possède ainsi une grande maîtrise de la biologie et de l'écologie des espèces de France métropolitaine. Outre ses connaissances chiroptérologiques, ses connaissances sur les autres mammifères, les amphibiens ou les insectes (odonates et rhopalocères en particulier) sont un atout pour la réalisation des missions.